

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2015

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 13 novembre 2015

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 3 novembre 2015

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2015-121

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme Isabelle MAINAND

OBJET
ADHESION A UN GROUPEMENT
DE COMMANDES POUR LA
FOURNITURE DE PRODUITS
D'ENTRETIEN, PRODUITS
D'HYGIENE ET ACCESSOIRES DE
NETTOYAGE - RENOUVELLEMENT

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT (par proc. à Mme CARRET), Mme ROUCHON (par proc. à M. PATUREL), M. MANINI, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. JOINT), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. CIAPPARA jusqu'au N° 2015-110 inclus), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à Mme DU GARDIN), Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAoui (par proc. à Mme MAINAND jusqu'au N° 2015-118 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC (par proc. à M. HOUDAYER), M. HOUDAYER (à partir de N° 2015-108), M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNE, Mme Charlotte ROQUES

Était absent : /

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le
Identifiant de l'Acte :
069 216900340.....

Rapport de : N. MERAND-DELERUE

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et en vertu de l'article 8-I-2° du Code des Marchés Publics, plusieurs collectivités peuvent s'associer pour la formation d'un groupement de commandes.

Depuis 2012, la Ville de Caluire et Cuire est membre d'un groupement de commande avec les Villes de Lyon et de Villeurbanne afin de mutualiser l'achat des produits d'entretien, produits d'hygiène et accessoires de nettoyage. Le marché s'achevant en juillet 2016, une nouvelle procédure doit être relancée au plus tard en février/mars 2016.

En lien avec les autres démarches d'optimisation des achats conduites par la Ville, cet achat groupé devait permettre de tirer parti des meilleures opportunités de prix et de services associés liés à cette dynamique de groupement et à la mutualisation des besoins.

Le groupement de commande a permis à la Ville de Caluire et Cuire de bénéficier de prix d'achats plus attractifs. Sur les deux premières années de groupement (2013 et 2014), la Ville de Caluire et Cuire n'a pas réalisé d'économies substantielles ce qui s'explique notamment par un périmètre de marché plus important (plusieurs achats faisant l'objet précédemment de marchés séparés ont été regroupés) et par un changement de fournisseur, et de fait, de produits et de matériels. Depuis 2015, la Ville de Caluire et Cuire réalise des économies, le chiffre d'affaire avoisinant les 120 000 € à octobre 2015, montant le plus bas depuis ces 5 dernières années.

Il convient également de souligner que les marchés relatifs aux produits d'entretien sont complexes car au-delà de l'achat de produits, la maîtrise des coûts est extrêmement liée aux pratiques de nettoyage, aux périodicités et à la maîtrise de la dilution des produits.

Suite à ce bilan dressé conjointement par les référents des Villes de Lyon, Villeurbanne et Caluire et Cuire, plusieurs axes d'amélioration ont été retenus afin de dégager de nouvelles sources d'économie en cas de passation d'un nouveau groupement de commande. Un travail est réalisé en interne au sein de chaque Ville membre du groupement afin de recenser les besoins, les pratiques de nettoyage et limiter ainsi les références.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Caluire et Cuire d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture de produits d'entretien, produits d'hygiène et accessoires de nettoyage.

Considérant que la Ville de Villeurbanne entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents, comme ce fut le cas dans le précédent groupement,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- APPROUVE

l'acte constitutif ci-annexé du groupement de commandes pour la fourniture de produits d'entretien, produits d'hygiène et accessoires de nettoyage,

- AUTORISE

Monsieur le Député-Maire à le signer,

- AUTORISE

Monsieur le Député-Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 novembre 2015
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET